****

**RÉSOLUTION COMMUNALE SUR LA CRISE CLIMATIQUE**

Une résolution tenant compte de la crise climatique et appelant à un plan d’action immédiat et ambitieux pour limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Cette résolution sur la crise climatique a pour but de sensibiliser davantage à la thématique et accroître la pression politique au niveau national et européen.

Elle sert également à renforcer le soutien au niveau local et à montrer aux citoyen-ne-s dans quelle mesure leur ville/commune est déjà active. Cette résolution est proposée par les membres de l'Alliance pour le climat Luxembourg (Klimabündnis).

**NOUS CONSTATONS QUE**

•Les changements climatiques sont une crise qui se développe rapidement, ce qui menace sérieusement la stabilité mondiale et l’existence humaine.

•Le rapport du groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat GIEC/IPCC souligne la nécessité de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre bien avant 2030, afin de limiter le réchauffement à 1,5°C. Cet objectif ne peut être atteint que si des mesures ambitieuses sont prises aux niveaux national et communal, par la société civile, par le secteur privé, par les peuples autochtones et par les communautés locales.

•Le rythme et l'ampleur actuels des mesures internationales, nationales ou locales prises en faveur du climat sont insuffisants pour prévenir des dommages et éviter des pertes importantes en termes d'économie, d’écologie et de santé humaine dans les décennies à venir.

•Les populations les plus exposées par l'injustice environnementale subissent davantage les impacts et conséquences négatives induits par une économie tributaire des combustibles fossiles et qui tolère la surexploitation des ressources.

•La déforestation des forêts tropicales accélère la crise climatique et détruit les habitats et les cultures des peuples autochtones. Nous réaffirmons notre engagement pris au sein de l'Alliance pour le climat de soutenir les organisations autochtones.

•La commune de Sanem souffre déjà des conséquences du changement climatique: sécheresses, pollution de l'air, périodes de chaleur extrême et d’inondations. L’impact du changement climatique est susceptible de devenir plus important encore si les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas considérablement réduites à l’échelle mondiale.

•Bien que notre commune soit en train d’élaborer des plans et des stratégies de réduction des émissions dans le cadre du pacte climat, nous sommes parallèlement dépendants des niveaux national et européen afin d'aller plus loin et de pouvoir prendre des mesures plus globales.

•Le changement climatique renchérit les besoins humains de base, tels que l’eau, la nourriture, le logement, les soins de santé, les moyens de transport et l'énergie. Combinée à des salaires faibles, cette situation conduit à une plus grande inégalité des richesses.

•Les gouvernements nationaux et locaux du monde entier devront réduire considérablement leurs émissions par habitant d'ici 2030 afin de rester dans un cadre de réchauffement limité à1,5°C, tel qu’approuvé par l’accord de Paris de 2015. Dans cet ordre d’idées, la commune de Sanem s’engage à donner l'exemple.

Eu égard de ce qui précède, la commune de Sanem décide que -face aux dangers qui menacent notre commune, notre région, notre pays, voire les Hommes et la Nature du monde entier -notre commune reconnait la crise climatique et s'engage à aller au-delà des objectifs actuellement fixés. Elle tâchera en particulier, à les rendre aussi ambitieux que possible en mettant en œuvre et en accélérant les stratégies d'adaptation et de résistance. Ceci en guise de préparation à l'intensification des impacts climatiques.

**En outre, nous arrêtons que**

•Notre commune considérera les conséquences climatiques découlant de toutes ses décisions futures et elle favorisera des solutions et des actions exerçant des effets positifs sur le climat, sur l'environnement et sur la biodiversité.

•Notre commune encouragera, d’un côté, l'intégration des questions climatiques dans tous les domaines des compétences communales, et de l’autre côté, la coopération entre les départements concernés afin d’élaborer avec la plus haute priorité des stratégies pour réduire considérablement les émissions de CO2.

•Notre commune coordonnera ses efforts de protection du climat avec d'autres instances locales, régionales et nationales afin de prendre des mesures immédiates et à court terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des combustibles fossiles et d'autres sources.

•Les syndicats, associations et communautés actives dans le cadre de la lutte pour la justice environnementale doivent participer activement à la transition de la commune vers une économie sans fossiles. La planification locale de la protection du climat ainsi que de l'adaptation au climat et la mise en œuvre des programmes y relatifs, visent à impliquer ces groupes de près dans le but de garantir une transition qui soit équitable pour tous.

•La législation ou les projets lancés dans le cadre de la déclaration de la crise climatique, doivent prioritairement considérer des investissements qui sont en faveur des communautés à faible revenu, ainsi que des groupes de population qui sont historiquement et de façon disproportionnée -touchés par la pollution, un taux de chômage élevé et l’injustice environnementale.

•Dans sa lutte contre la crise climatique, notre commune continuera à faire progresser ses efforts d’adaptation aux changements climatiques afin de réduire les effets inévitables de ce dernier.

•Notre commune s'engage à informer les citoyen/ne s sur la crise climatique, en organisant des réunions citoyennes et d'autres activités, ainsi qu’en favorisant une politique d’information qui place la participation citoyenne au cœur de la prise de décision.

•Le conseil communal collabore avec le conseil échevinal et les services compétents pour consolider un budget qui permettra d’agir de manière urgente en faveur du climat, qui évitera de nouveaux investissements publics dans les infrastructures dépendantes des combustibles fossiles et qui assurera à tous les citoyens un avenir qui permette de faire face et de s’adapter aux changements climatiques.

***Vote unanime du Conseil Communal le 9 décembre 2019.***